



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES VINICOLES

7, RUE DE MADRID 75008 PARIS - ☎ 01 45 22 75 73 - E-MAIL : NETVS.ORG

E.G.V.F. (ENTREPRISES DE GRANDS VINS DE FRANCE)

A.F.E.D. (ASSOCIATION FRANCAISE DES EMBOUTEILLEURS DISTRIBUTEURS DE VINS ET SPIRITUEUX)

COMMUNIQUÉ

PARIS LE 4 JUILLET 2007

RÉFORME DE L'OCM VITIVINICOLE

LES NÉGOCIANTS EN VINS FRANÇAIS, ACCUEILLENENT FAVORABLEMENT LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE QUI CONSTITUE UNE SOLIDE BASE DE NÉGOCIATION POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES ET AUX VINS FRANÇAIS D'ÊTRE PLUS COMPÉTITIFS TANT SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR QUE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS.

L' *AGEV* (*EGVF* et *AFED*), qui représente l'ensemble des entreprises de l'aval de la filière vinicole française, souligne que par sa proposition, la Commission Européenne :

- met en évidence l'inadéquation des mesures actuelles de gestion de marché par rapport aux objectifs qui leur étaient fixés et à leur coût considérable, tout en retardant les adaptations nécessaires des productions ;
- prône une réforme en profondeur, s'appuyant sur des délégations de gestion, afin de faciliter l'adaptation des productions, en quantité et en qualité, aux attentes des marchés ;
- affiche, comme axe prioritaire, une plus grande ambition pour la conquête de nouveaux consommateurs et de nouveaux marchés, moyennant le soutien à la promotion des concepts de qualité européens ainsi que de la responsabilité et de la modération dans la consommation des vins.

L' *AGEV* considère cependant que la proposition de réforme n'est pas d'une égale ambition pour assurer une plus grande compétitivité et une meilleure gestion du développement durable des productions viticoles, en particulier pour ce qui concerne :

- ***La gestion du potentiel de production,***

Tout en soutenant les mesures proposées par la Commission pour accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle OCM (arrachage subventionné, sur décision individuelle du producteur), l' *AGEV* considère que les vins à appellation d'origine doivent pouvoir gérer leur potentiel de production, y compris en ce qui concerne les plantations nouvelles, dans le cadre interprofessionnel.

- **L'absence d'une véritable stratégie commerciale extérieure Européenne proactive et ambitieuse, avec des moyens appropriés,**

L'**AGEV** se félicite du redéploiement des moyens budgétaires proposés en support à la compétitivité des vins européens. Cependant certaines des mesures doivent rester au niveau de l'UE (programmes "européens" ou au moins "plurinationaux"), plutôt qu'au niveau des EM afin d'éviter les doublons, le gaspillage de ressources, et la complexité de mise en œuvre, susceptibles d'en altérer l'efficacité.

- **L'affirmation de la spécificité de l'OCM Vin dans un certain nombre de domaines importants**, notamment en matière :
 - d'organisation économique, prioritairement à travers des organismes de filière (interprofessions) confortés ;
 - d'étiquetage, présentation et désignation des produits, y compris en matière de protection des consommateurs, tout en préservant la libre circulation des produits ;
 - de réglementations techniques propres à certaines productions qui doivent relever de la subsidiarité pour trouver leur pleine efficacité (règles d'agrément, règles d'enrichissement, ...). ;
 - de connaissance et de suivi des productions, des marchés.

« Au total nous nous félicitons de la proposition de la Commission Européenne qui constitue une solide base de négociation. Nous travaillerons à l'améliorer, avec pour objectif essentiel de renforcer la compétitivité de nos productions », ont déclaré Pierre MENEZ et Bruno KESSLER co-présidents de l'**AGEV**.

« Il convient que parallèlement, soit engagée sans plus tarder au plan national, la réforme de la gouvernance de notre filière afin de donner sa pleine efficacité à la réforme de l'OCM. Il faut en particulier conforter la démarche de décentralisation d'un certain nombre de mesures, engagée par la mise en place des conseils de bassins, qui doivent s'appuyer sur des outils interprofessionnels mieux structurés. »



L'AGEV REGROUPE EGVF (ENTREPRISES DE GRANDS VINS DE FRANCE) ET AFED (ASSOCIATION FRANÇAISE DES EMBOUTEILLEURS DISTRIBUTEURS). ELLE REPRÉSENTE 1.050 ENTREPRISES VINICOLES QUI EN 2006 ONT RÉALISÉ 13 MILLIARDS EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DONT 50% À L'EXPORTATION, ET COMMERCIALISÉ 35 MILLIONS HL DE VINS, SOIT 75% DES A.O.C., ET 70% DES VINS DE PAYS ET VINS DE TABLE.